

LES AVANTAGES EN NATURE

MAJ 23.04.2019*

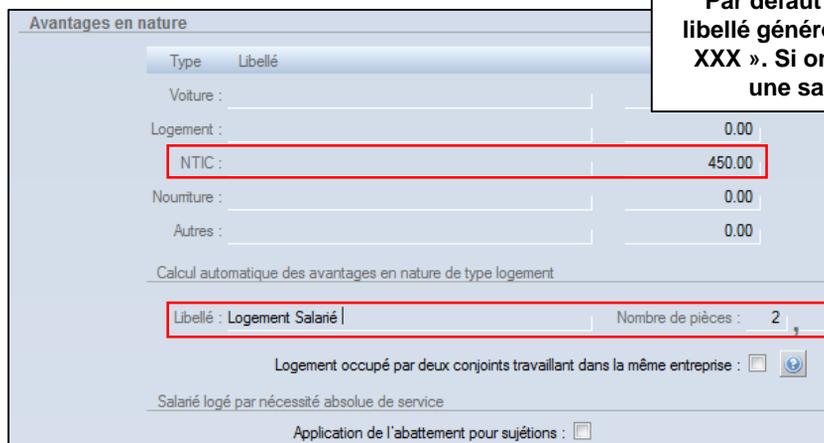
*Les derniers éléments mis à jour figurent *en bleu* dans les fiches d'aide en ligne.

1. Objectif

→ Gérer les avantages en nature sur le bulletin des salariés.

2. Saisie des avantages en nature dans la fiche Salarié

Fiche Salarié > section Avantages en nature :



Saisir les montants

Par défaut (= on ne saisit rien dans « Libellé »), le libellé généré sur le bulletin est « **Avantage en nature XXX** ». Si on souhaite un libellé différent, on réalise une saisie dans le ou les champs libellés.

A la place d'un montant, il est possible de saisir le nombre de pièces et le logiciel calculera automatiquement le montant de l'avantage selon la tarification légale pour le logement.

Exemple sur le bulletin :

Code libellé	Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial	Base patronale	Taux/montant patronal	Résultat patronal
	Salaire de base	75.83	9.7600	740.10			
A05.b	Avantage en nature NTIC	450.00		450.00			
A03.b	Logement Salarié	73.20		73.20			
	Salaire brut			1 263.30			
	A03.b - Logement Salarié					12.8900	162.84
	Rémunération brute de référence : 740.1					0.3000	3.79
						1.9000	24.00
						8.5500	108.01
						0.1000	1.26
S5005	Allocations familiales	1 263.30			1 263.30	3.4500	43.58
S5006	Accident du travail	1 263.30			1 263.30	4.3000	54.32
S5007	FNAL - 20 plafonné	1 263.30			1 263.30	0.1000	1.26
S5021	CSG déductible	1 269.37	5.1000	64.74	1 269.37		
S5022	CSG non déductible et CRDS	1 269.37	2.9000	36.81	1 269.37		
S5050	Contribution au dialogue social	1 263.30			1 263.30		
S5052	Contribution de base pénibilité	1 263.30			1 263.30		
CH001	Assurance chômage TRA+TrB	1 263.30	2.4000	30.32	1 263.30		
CH002	AGS	1 263.30			1 263.30		
AR002	Retraite non cadre Arrco Tr1	1 263.30	3.1000	39.16	1 263.30		
AR005	AGFF non cadre Arrco Tr1	1 263.30	0.8000	10.11	1 263.30		
PR110	Prévoyance non cadre TrA	1 263.30	0.2950	3.73	1 263.30		
PR112	Rente éducation non cadre TrA	1 263.30	0.0750	0.95	1 263.30		
PR289	Frais de santé socle de base	23.50		23.50	23.50		23.50
TC001	Participation à la formation professionnelle	1 263.30			1 263.30	0.5750	7.26
TC120	Contribution ADESATT	1 263.30			1 263.30	0.0200	0.25
	Total des retenues déductibles			274.20			
	Total des retenues non déductibles			36.81			
	Total des retenues			311.01			560.78
	Net imposable			1 012.60			
A05.b	Avantage en nature NTIC	- 450.00		- 450.00			
A03.b	Logement Salarié	- 73.20		- 73.20			
	Réintégration fiscale	23.50					
	Net à payer			429.09			

A noter : en cas d'absence entrée/sortie, par défaut, la rémunération brute mensuelle est reconstituée sans tenir compte des heures d'absences entrées/sorties. Pour ne pas reconstituer la rémunération brute mensuelle théorique, voir la **méthode 264** > Guide des méthodes dans l'aide en ligne > mot-clé « méthode ».

3. Salarié logé par nécessité absolue de service

Attention : salarié logé par nécessité absolue de service > application d'un abattement de 30 %.

La circulaire ministérielle du 7 janvier 2003 prévoit que la valeur de l'avantage en nature dont disposent les salariés logés par nécessité absolue de service subit un abattement pour sujétions de 30 % sur la valeur locative ou, à compter du 1er janvier 2007, sur la valeur forfaitaire de l'avantage logement. L'abattement de 30 % de l'avantage en nature logement tient compte des sujétions professionnelles spéciales obligeant ces salariés à être logés sur le lieu de travail où ils exercent leurs fonctions.

Dans la fiche Salarié, cocher l'option correspondante :

Salarié logé par nécessité absolue de service	
Application de l'abattement pour sujétions	<input checked="" type="checkbox"/>

Résultat : on passe de 73,20 (exemple précédent) à 51,24.

Code libellé	Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial	Base patronale	Taux/montant patronal	Résultat patronal	Code DUCS	
	Salaire de base	75.83	9.7600	740.10					
A05.b	Avantage en nature NTIC	450.00		450.00					
A03.b	Logement Salarié	51.24		51.24					
	Salaire brut			1 241.34					
A03.b - Logement Salarié						X	12.8900	160.01	1A0100D
							0.3000	3.72	1A0100D
Rémunération brute de référence : 740.1							1.9000	23.59	1A0100D
AeN abattu de 30% pour nécessité de service							8.5500	106.13	1A0100P
							3.4500	42.83	1A0100D

	Net imposable			994.99				
A05.b	Avantage en nature NTIC	- 450.00		- 450.00				
A03.b	Logement Salarié	- 51.24		- 51.24				
	Réintégration fiscale	23.50						
	Net à payer			434.07				

30 % de 73,20 = 21,96

73,20 – 21,96 = 51,24 euros

4. Gérer la participation d'un salarié au loyer

Option disponible uniquement lorsqu'on saisit un avantage en nature logement via la saisie d'un nombre de pièces dans la fiche Salarié.

Exemple :

Calcul automatique des avantages en nature de type logement

Libellé : _____ Nombre de pièces : **3** , _____

Logement occupé par deux conjoints travaillant dans la même entreprise : 

Sur le bulletin :

Code libellé	Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial	Base patronale	Taux/montant patronal	Résultat patronal	Code DUCS
	Salaire de base	75.83	9.7600	740.10				
A05.b	Avantage en nature NTIC	450.00		450.00				
A03.b	Avantage en nature logement	109.80		109.80				
	Salaire brut			1 299.90				
	Net imposable			1 041.98				
A05.b	Avantage en nature NTIC	- 450.00		- 450.00				
A03.b	Avantage en nature logement	- 109.80		- 109.80				
	Réintégration fiscale	23.50						
	Net à payer			420.82				

Il est possible de se rendre dans les éléments variables pour indiquer que le salarié participe au versement du loyer. Renseigner la colonne ParticipationLoyer :

 **Eléments Variables** →

Saisie des éléments variables	
ParticipationLoyer	
	50.00
	50.00

Sur le bulletin :

Code libellé	Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial	Base patronale	Taux/montant patronal	Résultat patronal	Code DUCS
	Salaire de base	75.83	9.7600	740.10				
A05.b	Avantage en nature NTIC	450.00		450.00				
A03.b	Avantage en nature logement	59.80		59.80				
	Salaire brut			1 249.90				
	Net imposable			1 001.85				
A05.b	Avantage en nature NTIC	- 450.00		- 450.00				
A03.b	Avantage en nature logement	- 59.80		- 59.80				
	Réintégration fiscale	23.50						
	Net à payer			432.12				

109,80 – 50 = 59,80

Si ParticipationLoyer < montant de l'AeN : les lignes relatives à l'avantage en nature logement présentent un montant correspondant à : montant de l'avantage en nature logement – participation loyer (voir l'exemple précédent).

Si ParticipationLoyer > montant de l'AeN : les lignes relatives à l'avantage en nature logement disparaissent et un memo apparait :

Saisie des éléments variables	
ParticipationLoyer	
	180.00
	180.00



	Net imposable			953.86				
A05.b	Avantage en nature NTIC	- 450.00		- 450.00				
K06	Participation du salarié au loyer	180.00		180.00				
	Réintégration fiscale	23.50						
	Net à payer			445.64				

5. Cas d'un logement occupé par deux conjoints travaillant dans la même entreprise

Dans ce cas, cocher l'option dans la fiche Salarié > le logiciel génère un abattement de 50 %.

Exemple de base :

	Code libellé	Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial	Base patronale	Taux/montant patronal	Résultat patronal	Code DUCS
		Salaires de base	75.83	9.7600	740.10				
	A05.b	Avantage en nature NTIC	450.00		450.00				
	A03.b	Avantage en nature logement	109.80		109.80				
		Salaires brut			1 299.90				

	Net imposable			1 041.98				
A05.b	Avantage en nature NTIC	- 450.00		- 450.00				
A03.b	Avantage en nature logement	- 109.80		- 109.80				
	Réintégration fiscale	23.50						
	Net à payer			420.82				

Se rendre dans la fiche Salarié et cocher l'option qui suit :

Avantages en nature

Type	Libellé	Montant
Voiture :		0.00
Logement :		0.00
NTIC :		450.00
Nouriture :		0.00
Autres :		0.00

Calcul automatique des avantages en nature de type logement

Libellé : _____ Nombre de pièces : 3 , _____

Logement occupé par deux conjoints travaillant dans la même entreprise :

Salarié : **Logement occupé par deux conjoints travaillant dans la même entreprise**

Indemnités kilométriques : Le contrat de travail de chacun des conjoints prévoit l'attribution du logement, ou aucun des contrats de travail ne prévoit l'attribution du logement.

Sur le bulletin :

Code libellé	Libellé	Base salariale	Taux/montant salarial	Résultat salarial	Base patronale	Taux/montant patronal	Résultat patronal	Code DUC5
	Salaires de base	75.83	9.7600	740.10				
A05.b	Avantage en nature NTIC	450.00		450.00				
A03.b	Avantage en nature logement	54.90		54.90				
	Salaires brut			1 245.00				
	Net imposable			997.91				
A05.b	Avantage en nature NTIC	- 450.00		- 450.00				
A03.b	Avantage en nature logement	- 54.90		- 54.90				
	Réintégration fiscale	23.50						
	Net à payer			433.22				

50 % x 109,80 = 54,90 euros

A noter :

- Pour consulter les montants particuliers relatifs aux AeN paramétrés au sein du logiciel : **Synthèse > Montants particuliers > Montants particuliers applicables au dossier > choix de la CCN (si plusieurs).**